

Publié le 19 juillet 2021

La campagne du Label européen RSE 2021 est ouverte !

Le 12 juillet dernier, Valeria Ronzitti, Secrétaire générale de SGI Europe, a officiellement lancé la campagne de la 8e édition du Label RSE (ex-Discerno). Comme pour les éditions précédentes, les entreprises publiques locales (Epl) ont l'opportunité d'évaluer leur niveau de conformité avec les normes internationales de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE).



Une mise à l'honneur des entreprises de services publics impliqués durant la crise sanitaire

Créé en 2006 et co-financé par la Commission européenne, le **Label RSE de SGI Europe vise à récompenser, parmi les entreprises fournissant des SIG, celles qui intègrent les préoccupations économiques, sociales et environnementales dans leur culture, leur stratégie et leurs actions, au-delà des règles purement juridiques.**

Pour cette dernière version du Label sous son format actuel, SGI Europe s'est fixé l'objectif ambitieux : celui de **certifier et récompenser les contributions que les entreprises de services publics et d'intérêt général (SIG) ont apportées dans le cadre de la gestion de la crise de la Covid-19.**

Pour prendre en compte les évolutions de la RSE, l'actuel Label doit progressivement passer le relais, d'ici 2022, à une **nouvelle génération de certifications réorientées vers les enjeux liés à la taxonomie européenne** (note de présentation jointe à cet article). Dans cette optique, la cérémonie de remise du Label RSE 2021 proposera à ses participants un atelier qui leur fournira toutes les connaissances nécessaires sur la future taxonomie.

Une vitrine de choix pour les Epl

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) ne peut qu'inciter les Epl adhérentes à postuler à ce Label 2021. Et ce pour plusieurs raisons :

- **Améliorer l'image** de marque de l'entreprise ;
- **Gagner en visibilité** et accroître les chances de l'entreprise lors de procédures de marché public ;
- Montrer que l'entreprise fournit ses services de manière durable ;
- **Renforcer la motivation des employés** ;

- Apprendre à améliorer la conformité de l'entreprise aux principes de la RSE ;
- Intégrer un réseau européen qui permet d'échanger des bonnes pratiques ;
- Contribuer à une visibilité accrue des bonnes pratiques des entreprises publiques locales auprès des institutions européennes ;
- **Certifier la contribution de l'entreprise à la gestion de la crise de la Covid-19** et aux actions de relance pour bâtir des sociétés plus résilientes ;
- Acquérir des connaissances clés sur la finance durable.

Comment postuler?

Chaque entreprise qui souhaite candidater est d'abord invitée à effectuer un test à l'aide d'un **outil d'auto-évaluation entièrement gratuit** et disponible [ici](#). Si l'exercice est positif (score supérieur ou égal à 70 %), l'entreprise doit envoyer son dossier en vue de l'**évaluation par des experts externes indépendants**. Dans tous les cas, chaque entreprise postulante recevra un rapport personnalisé comprenant des suggestions d'amélioration. Le **jury final décernera le Label RSE** uniquement en fonction des résultats de l'évaluation par les experts.

À noter que la date butoir de présentation des candidatures est fixée au **14 octobre 2021**. Plus généralement, la FedEpl invite les Epl intéressées à **consulter directement la procédure détaillée (à télécharger en bas de cet article)**.

Une remise des prix à Paris, dans le cadre de la PFUE 2022

À l'issue de ces candidatures, **trois pratiques RSE** seront sélectionnées parmi les entreprises candidates. Le Label leur sera décerné par un Comité d'attribution des prix indépendant, et seront récompensées « au mérite » lors d'une cérémonie, devant des pairs de toute l'Europe.

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) qui se déroulera au premier semestre 2022, **la cérémonie de remise aura lieu à Paris en février 2022**, en présence des membres des diverses sections nationales de SGI Europe et de plusieurs personnalités politiques européennes de haut niveau.

® *Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Cecilia TERUGGI :*

Tél : (+33)1 53 32 22 25 - c.teruggi@lesepl.fr

À télécharger

- [CSR-Label-METHODOLOGY-2021_FRENCH_CHECKED](#)
- [Note taxonomie européenne](#)